

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/REG296/N/1  
S/C/N/594  
8 juillet 2011  
(11-3387)

Comité des accords commerciaux régionaux  
Conseil du commerce des services

Original: anglais

## NOTIFICATION D'UN ACCORD COMMERCIAL RÉGIONAL

<b>1. Membre(s) adressant la notification:</b> Union européenne et République de Corée
<b>2. Date de la notification:</b> 7 juillet 2011
<b>3. Notification au titre:</b> <input checked="" type="checkbox"/> de l'article XXIV:7 a) du GATT de 1994 <input checked="" type="checkbox"/> de l'article V:7 a) de l'AGCS <input type="checkbox"/> du paragraphe 4 a) de la clause d'habilitation
<b>4. Parties à l'accord:</b> la République de Corée, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres (Belgique, Bulgarie, République tchèque, Danemark, Allemagne, Estonie, Irlande, Grèce, Espagne, France, Italie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Hongrie, Malte, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovénie, République slovaque, Finlande, Suède, Royaume-Uni), d'autre part.
<b>5. Date de signature:</b> 6 octobre 2010
<b>6. Date(s) d'entrée en vigueur:</b> 1 <sup>er</sup> juillet 2011
<b>7. Description succincte de l'accord:</b> L'accord établit une zone de libre-échange pour le commerce des marchandises et des services, au sens de l'article XXIV du GATT 1994 et de l'article V de l'AGCS. Cette zone de libre-échange sera mise en œuvre sur une période de transition à l'issue de laquelle les droits de douane et les autres réglementations commerciales restrictives seront éliminés pour l'essentiel des échanges commerciaux entre les parties. L'accord contient aussi, entre autres, des dispositions détaillées sur les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les douanes et la facilitation des échanges, la protection des droits de propriété intellectuelle, les marchés publics, des dispositions relatives à la concurrence et à la transparence, des dispositions sur le commerce et le développement durable, et prévoit des mécanismes de règlement des différends et de médiation.

**8. Le texte et les listes, annexes et protocoles y relatifs sont:**

communiqués au Secrétariat de l'OMC (format électronique)

accessibles par le (les) lien(s) Internet officiel(s) ci-après:

<http://eur-lex.europa.eu/JOHtml.do?uri=OJ:L:2011:127:SOM:FR:HTML>

[http://www.fta.go.kr/new/ftakorea/kor\\_eu.asp?country\\_idx=21](http://www.fta.go.kr/new/ftakorea/kor_eu.asp?country_idx=21)